

Compte Rendu du Conseil Scientifique
7 septembre 2016, 366A

Excusés : Jim Bartlett, Anne Lemière, Fabien Casse, Sébastien Rodriguez (donne procuration à Sylvain Chaty), Cristiano Ciuti et Hakim Amara (donnent procuration à Christian Ricolleau).

Présents : Thibaut Houdy, François Ozanam, Frédéric Restagno, Anke Lindner, Juliette Mangeney, Christophe Deroulers, Gérard Rousset, Christophe Goupil, Mélissa Ridet, Clément Barraud, Christian Ricolleau, Sylvain Chaty, Antoine Kouchner, Dimitri Labat, Arnaud Grados, François Graner, Véronique Van Elewyck, Sandra Lerouge, Nicolas Décamp.

Invités : Matteo Cacciari, Francis Richard.

Ordre du jour: Mode de fonctionnement du conseil, habilitation à encadrer une thèse, éméritats, mutations, avenir de l'UFR/Université.
Politique scientifique reportée à la prochaine séance.

Problème de la dernière séance (François G.): J'ai fait l'erreur d'avoir assorti d'une mention orale la conclusion du conseil scientifique. On a mis par écrit le poste professeur avant le poste maître de conférence. On a ajouté oralement que le CUFR pouvait se sentir libre d'intervertir cet ordre en fonction des informations éventuelles reçues entre-temps. Or on a reçu des informations dans les heures qui ont suivi le CS. Matteo a essayé d'adapter son message aux directeurs de labo concernés, pour leur dire de re-préparer rapidement un profil. Il m'a fait relire, et je l'ai validé, ce qui est ma deuxième erreur. On aurait dû faire valider le PV par tout le CS et diffuser strictement ce PV. Je n'y vois, de notre part, qu'une mauvaise organisation dans l'urgence. Il n'y a aucune conséquence en pratique, puisque le CUFR a finalement confirmé notre classement. Cependant, sur le principe, rien ne justifie de modifier le PV d'une décision votée.

Modalité du CS:

Discussion: le compte rendu doit-il être public et quand doit-il être transmis aux membres de l'UFR? Problème: peut-on valider le compte rendu par l'ensemble du CS et non pas quelques membres uniquement. Le faire circuler pendant une semaine: silence=acceptation.

Le compte rendu doit garder trace des décisions prises à l'instant du conseil. Pas de mentions orales, tout doit être écrit, pour que l'avis du CS soit transmis fidèlement malgré un éventuel changement de situation ultérieur.

Q°: Plusieurs personnes pour discuter de l'ordre du jour avant de le fixer ou reste-t-on sur le directeur proposant l'ordre du jour?

Tant que l'ordre du jour est publié suffisamment longtemps à l'avance, on peut l'amender, le modifier. Formellement les questions ouvertes restent possibles pendant la séance.

Yann est parti au Japon, propose un remplaçant: Indranil Paul (CR1 CNRS,labo MPQ)-. Demande envoyée au Conseil de l'UFR.

Prochain CS: mardi 4 octobre, 14h, 366A puis vendredi 4 novembre, 14h.

Problème: accéder aux documents d'information avant le CS. Certains stockages de document expirent rapidement (parfois avant le CS). Discussion en cours pour trouver une solution sur le stockage longue durée.

Demande de changement d'affectation:

CS concerné car Simona Mei: professeure Paris VII (GEPI) -> LERMA (Observatoire, sans tutelle de Paris VII).

La demande de S. Mei fait l'objet d'une discussion ouverte au sein du CS, elle paraît fondée et mûrie au plan scientifique. En conséquence, le conseil donne un avis favorable à l'unanimité.

Cela ne préjuge en rien de l'avis du CS sur une possible affiliation du LERMA à Paris Diderot.

Demande d'éméritat:

4 demandes : M. Fulchignoni, J-P Maneval, L. Viennot, J-P Gazeau.

Critères: avis favorable du directeur du laboratoire, activité scientifique soutenue et pertinente.

Avis favorables à l'unanimité concernant les 3 premières demandes.

Avis favorable pour J-P Gazeau sous réserve d'obtenir une lettre favorable du directeur du laboratoire.

Demande d'autorisation à diriger une thèse:

Florent Carn, Gaëlle Charron, Christophe Deroulers, Véronique Van Elewyck (CD et VVE ayant quitté la salle).

Au vu des dossiers, avis favorable pour les 4 demandes.

Demande d'habilitation à diriger des recherches:

Jérôme Lagoute, Darine Abi Haidar.

Au vu des dossiers, avis favorable pour les 2 demandes.

Réflexions sur l'avenir de l'UFR et de l'Université:

Informations de la présidence:

- 4 groupes de travail: RH, Recherche, Gouvernance et Formation pour rapport fin novembre,
- convocation de réunions pour présentation du calendrier de la consultation de la réflexion sur l'option de la fusion.

Le CS de l'UFR de Physique a pris acte que la fusion était maintenant la seule option retenue pour étude par la Présidence.

Avec les informations connues à l'heure actuelle, aucun argument scientifique ne nous semble justifier que la fusion soit la **seule option** envisagée.

L'UFR a entamé avant l'été un travail de réflexion sous la forme de 3 groupes de travail sur les différentes options: "Fusion", "Option Paris Diderot telle quelle", "Unification de la physique de Paris-Centre" et leurs variantes. Nous nous inquiétons de l'accélération du calendrier et nous discuterons des résultats des différents groupes de travail à l'occasion de l'AG de l'UFR de Physique du 19 septembre.

Nous encourageons le Conseil de l'UFR à recueillir l'avis de l'ensemble des personnels et à se coordonner avec les autres UFRs.

Vote à l'unanimité de ce qui précède.